

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université du 14 mars 2023.

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

---

Sont désignés Présidente et membres de la commission d'examen des candidatures en Licence 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> année Design pour l'année universitaire 2023-2024 :

- Présidente : Lucile Haute, maître de conférences ;
- Corinne Rondeau, maître de conférences ;
- Alexandre Pavard, maître de conférences contractuel.

### **Article 2**

---

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes